Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_052-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 9 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, M Eric DYEVRE, Mme Guenhaëlle VEDIE, M Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, Mme Isabelle LUCAS, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Lucie PRIEUR, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M Thierry BURLOT donne pouvoir à M Arnaud SALMON
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Guenhaëlle VEDIE
- Mme Emilie BELLOT donne pouvoir à M Bruno DESLANDES

M. Philippe BECAN est nommé secrétaire de séance
par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DESIGNATION DE REPRESENTANTS

DELIBERATION N°2026/052– COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 30 **Représentés : 03** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_052-DE

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est la commission qui analyse les dossiers, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et émet un avis sur les candidatures et les offres.

La CDSP donne également un avis sur les projets d'avenants entraînant une augmentation supérieure à 5% du montant initial (article L.1411-6 du CGCT).

Il s'agit d'un avis simple, mais néanmoins obligatoire.

La CDSP est une commission spéciale, distincte de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

La composition de la CDSP et celle de la CAO sont identiques, l'article L.1414-2 du CGCT (relatif aux marchés publics) renvoyant à l'article L.1411-5 pour l'élection de la CAO.

Conformément à l'article L.1411-5-II a) du Code général des collectivités territoriales, la commission est composée des membres suivants : *« Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. (…) il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires* ;

L'élection de ces membres s'effectue selon les modalités suivantes :

- scrutin secret,

- représentation proportionnelle au plus fort reste,

- élection des membres titulaires et des membres suppléants sur la même liste,

- sans panachage ni vote préférentiel.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5-II ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Considérant que la commission de délégation de service public est composée du Maire ou de son représentant et de cinq membres du Conseil municipal ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE

Article 1er : de procéder aux opérations de vote à bulletin secret.

Le Maire a désigné deux assesseurs :

- M. Kévin STEINBACHER
- Mme Jeanne BOUVIER

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260416-DEL_2026_052-DE

03 Listes sont proposées :

Liste Arnaud Salmon :

- **Titulaires** : Frédéric SOHIER – Marie-Claire MERVIN – Martine GUENEGANT – Jean-Jacques FOUCHER – Philippe BECAN

- **Suppléants** : Nathalie ROBLOT – Thierry BURLOT – Gwenaëlle LIETAR – Michel BOUCHALAIS – Eric DYEVRE

Liste Nolwenn GUILLOU :

- **Titulaires** : Lucie PRIEUR – Bruno DESLANDES – Nolwenn GUILLOU – Emilie BELLOT – Ernest MARTIN

- **Suppléants** : Nolwenn GUILLOU – Ernest MARTIN – Lucie PRIEUR – Emilie BELLOT – Bruno DESLANDES

Liste Christophe FICHET :

- **Titulaires** : Christophe FICHET

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	**33**
- Suffrages exprimés :	**33**
- Nombre de voix obtenues par la liste Arnaud SALMON	**26**
- Nombre de voix obtenues par la liste Nolwenn GUILLOU	**6**
- Nombre de voix obtenues par la liste Christophe FICHET	**1**
- Nombre	

Article 2 : d'élire les membres de la commission de délégation de service public, suivants :

- **Titulaires** : Frédéric SOHIER – Marie-Claire MERVIN – Martine GUENEGANT – Jean-Jacques FOUCHER – Lucie PRIEUR

- **Suppléants** : Nathalie ROBLOT – Thierry BURLOT – Gwenaëlle LIETAR – Michel BOUCHALAIS, Nolwenn GUILLOU

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 16 AVRIL 2026

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE DINARD ILLE-ET-VILAINE

Philippe BECAN

Le Maire

MAIRIE DE DINARD ILLE-ET-VILAINE

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 17 AVR. 2026 et affichée en Mairie, le 17 AVR. 2026